

Commune de

Val-Cenis



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**Arrêté de Fermeture du Chemin Rural du Monolithe à
Sardières pour la saison hivernale 2021/2022**

Secteur Sardières

Arrêté n° 230 / 2021

Le Maire délégué de Sollières-Sardières,

Vu les articles L 2212-1, L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82.213 de mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers des pistes de ski de fond, itinéraires raquettes et piétons composant le domaine nordique du Monolithe,

Considérant que le chemin rural du Monolithe fait partie, durant la saison hivernale, du domaine nordique du Monolithe et qu'à ce titre il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules,

A R R Ê T E

Article 1 :

La circulation est interdite à tous véhicules motorisés et autres sur l'ensemble des pistes du Domaine Nordique du monolithe à Sardières.

Article 2 :

Cette interdiction s'applique durant la saison hivernale, soit du 10 décembre 2021 jusqu'à la date de fermeture du domaine nordique du Monolithe.

Article 3 :

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules du service des pistes chargés de l'entretien du domaine et des secours, ainsi qu'aux services communaux, aux véhicules de secours et d'urgence.

Article 4 :

La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques municipaux de Val-Cenis.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Article 6 :

- Monsieur le Maire de la commune de VAL-CENIS,
 - Monsieur le Maire délégué de Sollières-Sardières,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Val-Cenis Lanslebourg et de Modane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Maire d'Aussois,
 - Le centre de secours des Sapeurs-pompiers de Val-Cenis,

Fait à Val-Cenis, le 16 Décembre 2021.

**Par délégation du Maire,
Jean-Louis BOUGON
Maire délégué de Sollières-Sardières.**

